

De la lasagne industrielle
à la soupe du jardin...

Colis alimentaires ou jardin coopératif ?

Chaque année, nous sommes interpellés à la sortie du supermarché par des volontaires qui récoltent des vivres pour les banques alimentaires. Une aide nécessaire pour les quelque 224 000 ménages qui en bénéficient en Belgique. Au-delà de l'urgence, le système des colis alimentaires pose question : qui y a accès ? A quelles conditions ? Ne maintient-il pas les personnes dans la dépendance et dans une logique d'assistance ? A l'heure où l'on dénonce la « malbouffe », les colis alimentaires sont-ils des modèles d'alimentation saine ? Toutes ces questions, et d'autres, on se les pose à La Rochelle, maison de quartier des environs de Charleroi. Une réflexion qui, en parallèle avec le développement du jardin communautaire, amène l'association à faire des choix...

Avec le soutien de la Communauté française



Dans de nombreuses associations, la distribution de colis alimentaires est une façon d'inviter les personnes en difficultés à pousser la porte, afin d'ensuite leur proposer une aide pour résoudre d'autres problèmes (d'ordre familial, administratif, professionnel, financier, etc.). « *L'aide alimentaire, c'est capital, qu'on le veuille ou non*, explique en effet Claudio Marini, responsable de « La Rochelle », maison de quartier à Roux (Charleroi), *parce que la plupart des gens viennent chez nous pour ça. Il n'y a plus d'argent, donc on va à la banque alimentaire. C'est incontournable.* Les associations qui se privent d'une banque alimentaire se privent d'un public. » Est-ce la proximité avec l'aéroport de Gosselies ? Claudio Marini aime utiliser une métaphore aérienne : « *C'est un lieu d'atterrissage (pas de crash !), pour pouvoir décoller ensuite. On propose un plan de vol aux personnes. Il restera toujours une banque alimentaire dans la maison, mais notre but est que les gens la quittent dès que possible.* »



Les banques alimentaires : une aide indispensable
© Fr. Pauwels-Luna

Pas question de s'enliser dans la dépendance, donc. Du reste, l'association a toujours eu à cœur d'éviter le paternalisme et d'établir une relation de réciprocité qui renforce la dignité des personnes : « *on dit à la personne : on va t'aider mais tu peux nous aider en donnant un coup de main dans le projet : petits travaux, nettoyage, cuisine, implication dans les services et les activités proposées... Au fur et à mesure, les personnes s'engagent de plus en plus, en fonction de leur disponibilité* ». La maison foisonne ainsi d'activités proposées et mises en place « par, pour et avec » les

membres : repas communautaire hebdomadaire, participation à la fête du quartier, tournoi de sport, sortie à vélo, espace cuisine, espace informatique, espace théâtre-action, espace alphabétisation, jardin coopératif, activités en réseaux,...

PAS UN COMMERCE PARALLÈLE

C'est aussi pour éviter cette dépendance que l'aide alimentaire est limitée dans le temps. Sa durée dépend de la situation spécifique de chaque personne, de chaque famille. « *En général, c'est au bout d'un mois que les gens passent à la coopérative* », précise Claudio Marini. La coopérative ? Cela ressemble à une

2

épicerie sociale, mais cela n'en est pas

une ! Car le but n'est pas de proposer un commerce parallèle « pour les pauvres » : « *Au contraire, nous voulons que les gens retournent dans le circuit traditionnel le plus vite possible* », confirme le responsable de La Rochelle.

Concrètement, chaque coopérateur possède une carte de coopérateur, qu'il charge avec de l'argent. Avec cet argent, l'asbl procède à des achats en grosses quantités que les coopérateurs paient alors en « points » prélevés sur leur carte. La carte peut aussi servir de système d'épargne : chacun peut retirer au fil du mois une partie de l'argent qu'il y a placé.

Les aliments qui sont utilisés pour les colis d'urgence gratuits ne sont pas achetés. Ils proviennent soit des banques

alimentaires, soit du BIRB¹. Comme ils ne peuvent être vendus, ils sont distribués sous la forme de « colis d'urgence », aux personnes qui sont envoyées par le CPAS ou qui franchissent la porte de la maison en situation de détresse.

L'AIDE ALIMENTAIRE : UN FACTEUR DE DIVISION ?

La distribution des aliments qui viennent du BIRB est soumise à des conditions qui ont été modifiées en 2010 : seuls y ont droit les bénéficiaires du RIS², les sans-abri, les illégaux, les réfugiés et les sans-papiers, ainsi que certaines personnes répondant à des conditions fixées par le CPAS. Et le respect de ces conditions est contrôlé par des inspecteurs du BIRB qui peuvent venir assister aux distributions. Cela aussi est nouveau, puisqu'avant le système était basé sur la confiance ; il suffisait de remettre au BIRB une liste des bénéficiaires. Mais les directives européennes ont mis fin à cette souplesse. Sur le terrain, c'est très difficile à appliquer. Et même injuste, selon le responsable de La Rochelle. « *Cela crée une injustice : d'une part, parce qu'il y a des personnes qui gagnent plus que le RIS (allocation de chômage ou petit salaire) mais qui sont surendettées et qui au final s'en sortent moins bien que les bénéficiaires du RIS* ». Il y a ceux qui ont droit au lait, au cacao,

au riz au lait, au sucre, à la confiture... et ceux qui n'y ont pas droit. « *Cela crée une discrimination, voire du racisme, parce que des personnes d'origine étrangère (sans-papiers, réfugiés...) y ont droit alors que les autochtones s'en voient parfois refuser l'accès. Cela met de la division là où on essaie de rassembler* ». Sans parler de cette logique de contrôle qui transforme les intervenants en « gendarmes sociaux », ce qui conduit l'association dans une situation paradoxale.

Cette directive alourdit aussi les démarches : il faut vérifier si la personne est bien dans les critères et qu'elle correspond bien au cadre défini. Pour cela, elle doit remettre une composition de ménage. De plus, il faut noter tout ce qu'on donne à chaque famille. Les personnes en situation de pauvreté, déjà confrontées à une multitude de démarches pour faire valoir leurs droits, vivent mal cette intrusion de la complication administrative dans une association qui promeut la confiance et l'accueil sans condition.

« Les conditions d'accès à l'aide alimentaire mettent de la division là où on essaie de rassembler. »

L'association tente de convaincre le CPAS d'inclure les personnes surendettées dans les bénéficiaires des produits du BIRB. « *Si l'on n'y arrive pas, on renoncera à cette aide* ». Ce serait une fameuse perte pour l'association : les trois quarts des marchandises proviennent du BIRB. « *On sait à l'avance ce qu'on va avoir, ce qui nous permet de planifier* ». Les produits frais, quant à eux, arrivent via la banque alimentaire. Ces produits frais sont souvent redistribués dans les « colis coopérateurs », parce qu'ils doivent être consommés rapidement.

¹ Bureau d'intervention et de restitution belge : organisme de paiement de subventions financières à des opérateurs économiques qui ne sont pas des producteurs, dans le cadre de la PAC (Politique agricole commune). C'est lui qui est chargé de distribuer les surplus agricoles sous la forme d'aide alimentaire aux plus démunis.

² Revenu d'intégration sociale : 513,46 € pour une personne cohabitante, 770,18 € pour une personne seule et 1.026,91 € pour une personne ayant des enfants à charge (montants 09/2011).

Ces nouveautés réglementaires incitent donc les responsables de l'association à s'interroger sur l'aide alimentaire, mais aussi sur l'alimentation en général. Ceci d'autant plus que depuis quelques années, sur un ancien terrain de football, La Rochelle s'est lancée dans le jardinage collectif : les membres de l'association y cultivent des légumes, des fruits des herbes aromatiques. Chacun dispose de 4m². Une part de la production va à la coopérative. « *On le décide en fonction de la quantité de produits qu'on récolte. L'an dernier, on a eu 900 kg de pommes de terre. 350 sont allés aux cultivateurs, et le reste à la coopérative* ».

Ce jardinage coopératif s'accompagne naturellement d'une sensibilisation à l'alimentation saine : manger des légumes, des produits frais, éviter les engrais et produits chimiques... Conséquence : « *On a banni des rayons de la coopérative et des colis les plats tout préparés comme les lasagnes, les charcuteries, etc., explique Claudio Marini. On a donc quitté le réseau de la grande distribution et des fabricants. On a aussi arrêté de distribuer des aliments périmés. Certains sont encore bons, mais d'autres pas et on ne veut pas que les gens s'habituent à consommer des produits périmés. Le fait d'avoir ces aliments frais du jardin fait qu'on est de plus en plus regardant sur ce qu'on propose dans la coopérative* ».

QUESTIONS DE COHÉRENCE

Question de cohérence : difficile de promouvoir l'alimentation saine au jardin tout en distribuant de la « malbouffe » à la coopérative et dans les colis. Car cette éducation se fait

aussi à la coopérative, où s'établit autour de l'alimentation une relation privilégiée avec les quelque soixante familles membres. De même qu'à l'espace cuisine, où l'on apprend à cuisiner les légumes frais, à les conserver dans des bocaux stérilisés, où l'on prépare des potages pour le repas communautaire, des compotes qui sont distribuées à la coopérative... ainsi, même ceux qui ne jardinent pas profitent des produits du jardin et apprennent à mieux cuisiner.

On le voit : le jardin coopératif – qui est en train de devenir également communautaire en s'ouvrant à tous les habitants du quartier – a suscité à La Rochelle une réflexion sur la nourriture et la précarité : faut-il, sous prétexte qu'on a de faibles revenus, accepter de l'aide à n'importe quelles conditions ? Comment remplir le « panier de la ménagère » à peu de frais sans négliger la santé ni enfermer dans des raideurs administratives ? Sans cantonner les personnes en situation de pauvreté dans le rôle d'assistés passifs ? Y a-t-il moyen d'échapper à la « malbouffe », particulièrement présente dans les milieux défavorisés ?

Le potager de La Rochelle ne couvre bien entendu qu'une partie des besoins alimentaires de ses jardiniers et des membres de la coopérative d'achats. Mais ses effets secondaires (positifs !) vont bien au-delà de la nourriture supplémentaire qu'il fournit. Nous avons vu comment il permet une éducation à la santé et à l'alimentation (y compris la cuisine). Pour certaines personnes, qui vivent de grosses difficultés, s'engager dans ce type de projet peut constituer une planche de salut. C'est le cas de Filippo : « *Le jardin m'a sauvé* ». Alcool, tabac, problèmes de

santé... cet ancien jardinier n'était plus en état d'occuper un emploi. Il a trouvé ici un endroit où valoriser ses compétences et une motivation qui l'aide à faire face à ses problèmes.



Mais ce jardin coopératif et communautaire est aussi porteur de valeurs fortes : il introduit une dynamique de participation et de coopération dans un domaine – l'aide alimentaire – qui, de par ses conditions d'accès et les catégories qu'il engendre, divise et isole.

Filippo : « Le jardin m'a sauvé » © F. Pauwels - Luna

encore été trouvée, mais une démarche comme celle de La Rochelle, avec les questions qu'elle suscite en son sein et autour d'elle, est certainement un apport précieux à cette réflexion.

Isabelle Franck
Vivre Ensemble Education
Septembre 2011

NOURRITURE ET LIEN SOCIAL

Se nourrir, pour les personnes qui vivent dans la pauvreté, est plus un souci qu'un plaisir : devoir faire attention au moindre achat, choisir toujours le moins cher (souvent aux dépens de la qualité), cuisiner dans des conditions parfois difficiles quand le logement est insalubre ou trop exigü... Un jardin coopératif comme celui de La Rochelle permet de réintroduire du plaisir et du lien social dans le domaine de l'alimentation. Se nourrir (de la production ou de l'achat au repas, en passant par la préparation) redevient un acte social, une occasion de rencontre, d'apprentissage, une source de bien-être. Une chance aussi de dépasser les divisions entre « riches » et « pauvres », entre ceux qui ont besoin d'aide et les autres, de créer de nouveaux liens puisque le jardin est en train de s'ouvrir à tous les habitants du quartier.

L'aide alimentaire reste une nécessité pour beaucoup de personnes et de familles. Mais elle gagnerait à être

